

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 JUILLET 2016

Le treize juillet deux mil seize à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqué le 25 août 2016, s'est réuni en l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Laurence RIGUET, Maire

Date d'affichage de la convocation : 7 juillet 2016

Nombre de conseillers :
Exercice : 27
Présents : 22
Votants : 27
N° ordre : 2016/060

Sont présents : MM. Laurence RIGUET. Benoît BARANGER. Catherine TENDRON. Cyril MOLESINI. Magali L'HERMITE. Patrick SICLET. Jacques PIEDOUE. Moïsette REFRAY. Jackie FORASTIER. Sylvie JACOB. Yves LEROY. Catherine ECHAPT. Jean-Marc TRESSEL. Bertrand MARCHESSEAU. Delphine DUTHIL DEBRAY. Mikaël CREIS. Laëtitia BOISSEAU. Michel PERROCHON. François ROUSSEAU. Damien LORIEUX. Chantal SOULIER. Monique MESLET.

Sont absents et ayant voté par procuration :

Madame Nathalie FABBRI à Monsieur Bertrand MARCHESSEAU
Madame Nadine LEROYER à Monsieur Benoît BARANGER
Madame Marie-Aude BOURDIN à Madame Catherine TENDRON
Monsieur Régis GIMENEZ à Monsieur François ROUSSEAU
Monsieur Guy WIESENER à Monsieur Damien LORIEUX

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Catherine ECHAPT est désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

L'assemblée ainsi composée :

OBJET : ECOLE DE MUSIQUE MUNICIPALE DE BOURGUEIL – Révision des tarifs

Vu la délibération en date du 5 mai 2015 fixant la nouvelle tarification de l'école de musique municipale Rossignol,

Vu la délibération en date du 7 juillet 2015 créant un atelier de musiques actuelles à l'école de musique municipale Rossignol et fixant une tarification aux élèves de Bourgueil et des communes extérieures,

Vu les propositions du comité consultatif « vie culturelle »,


Le conseil municipal,
Entendu le rapport du Maire,
Après avoir délibéré, à la majorité, par 21 voix POUR et 6 voix CONTRE,


 **ACCEPTTE la révision des tarifs de l'école de musique municipale Rossignol à compter de la rentrée scolaire 2016-2017 comme suit :**

	QUOTIENT FAMILIAL MENSUEL AU SENS FISCAL		Jardin musical / éveil musical/ atelier musiques actuelles seul	Formation musicale	Instrument	Pratique collective	Parcours global
	Tranches	Barème		Tarif	Tarif	Tarif	Total
Elèves de Bourgueil et Harmonie municipale	1 ^{ère} tranche	De 0 à 900€	43 €	52 €	64 €	10 €	126 €
	2 ^{ème} tranche	De 901 à 1650€	48 €	67 €	78 €	10 €	155 €
	3 ^{ème} tranche	1651€ et plus	54 €	83 €	94 €	10 €	187 €
Elèves des communes extérieures	Barème unique		61 €	92 €	107€	10 €	209 €

▪ Location d'instrument : 100 € pour l'année scolaire 2015-2016

 **ACCEPTTE le paiement avec les passeports Loisirs jeunes ;**

 **APPLIQUE une réduction de 20 % à partir de la 3^{ème} personne d'une même famille ;**

 **IMPUTE les recettes à l'article 70622 « redevances à caractère culturel » du budget de la commune.**

Fait et Délibéré le jour, mois et an que dessus
Pour Copie Conforme,
BOURGUEIL, le 18 juillet 2016

Le Maire,

Laurence RIGUET

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception en sous-préfecture le :

Publié ou Notifié le :